

divi (a). On est allé jusqu'à leur appliquer ridiculement ce passage du Psaume 81, *Dii estis vos & filii Excelsi omnes*, qui est au contraire

est appelé *monsieur roi*. Avant Charles-Quint on ne donnoit au roi d'Espagne que le titre d'*altesse*. Aux Etats d'Orléans on ne voulut point permettre à la reine Catherine de Médicis, de prendre le titre de *majesté* &c. Aujourd'hui il n'y a pas une page de gazette où ce mot ne soit trente fois répété; encore, comme si cela ne suffisoit pas, on ajoute *sacrée*, *suprême*, *auguste* &c. Les Allemands sur-tout se croiroient coupables de *lese-majesté*, si à ce nom, déjà exorbitant par lui-même, ils ne joignoient les épithetes les plus emphatiques.... Mais ne nous arrêtons pas trop sur des abus si légers en comparaison de ceux de la *démocratie*; laissons les peuples réparer par quelques épithetes impropres les outrages faits à la dignité des rois par une secte insensée, conjurée contre toute espece d'ordre & d'autorité.

(a) Voyez ce que nous avons dit sur ce mot dans le Journ. du 1 Août 1792, pag. 551. — 15 Sept., pag. 81. — Le célèbre Thomassin dans la préface de ses *Dissertations sur les Conciles*, s'éleve également avec force contre l'abus de ce mot, & fait voir que les rois n'ont pu l'usurper & qu'on n'a pu l'employer pour eux sans une espece de sacrilege. Il cite ce passage, tiré des Capitulaires de Charlemagne. „ *Priscæ gentilitatis obsoletus error,*
 „ *Christi adventu repulsus, quoddam cernitur in*
 „ *his reliquisse vestigium, ut qui se filii & Re-*
 „ *ligionis christianæ jactant retinere fastigium: qui*
 „ *& intra ecclesias novas & ineptas constitutiones*
 „ *audacter statuere affectant: & se divos suaque*
 „ *gesta divalia gentiliter nuncupare non formi-*
 „ *dant.* „